



## Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2018/ 81/PDG  
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,  
Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,  
Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane LE MOING, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

### Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction Régionale de Guadeloupe**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Laurent NICOLAS	Directeur Régional	<ul style="list-style-type: none"><li>- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale</li><li>- Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette</li><li>- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement</li><li>- Signer les conventions et marchés</li><li>- Liquider et ordonnancer les aides</li></ul>

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Marie-Nelly BART	Chef du service gestion paiement et fonds européens	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette
Pierrette PETIT	Chef du service agriculture, développement rural et pêche	- Certifier les frais de déplacement - Signer les conventions et marchés - Liquider et ordonnancer les aides

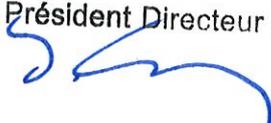
**Article 2** : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction Régionale de Guadeloupe**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Laurent NICOLAS	Directeur Régional	- Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Marie-Nelly BART	Chef du service gestion paiement et fonds européens	- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire  <i>Dans leur domaine de compétence :</i> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence
Pierrette PETIT	Chef du service agriculture, développement rural et pêche	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional et dans leur domaine de compétence :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire
Annick ROUSSEL	Responsable administrative et ressources humaines	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence

**Article 3 :** La présente décision remplace toute décision antérieure.  
Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Fait à Limoges,  
le **20 SEP. 2018**

Le **Président Directeur général**

  
**Stéphane LE MOING**

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :

M. l'Agent Comptable

Copies :

M. Laurent NICOLAS

Mme Marie-Nelly BART

Mme Pierrette PETIT

Mme Annick ROUSSEL

DRH

DFJL